

## Projet d'amendement N°900 visant à supprimer l'Autorité Nationale des Jeux

---

**Dans le cadre du projet de loi sur la simplification de la vie économique, un projet d'amendement °900 a été déposé. Il vise à supprimer l'autorité nationale des jeux et la liste des interdits de jeux.**

Le modèle de régulation avec une autorité nationale est un gage d'équilibre pour un secteur qui doit être régulé pour protéger les plus vulnérables contre le risque d'addiction. Les avancées réalisées par l'Autorité nationale des jeux sont notoires ses 4 dernières années, accompagnement de la montée en compétence des opérateurs pour le repérage des joueurs excessifs, recommandations sur les bonnes pratiques, obligations de repérage et d'accompagnement des joueurs vulnérable, contrôle des plans d'action jeu responsable, contrôle de la publicité, sanctions d'opérateurs en cas de non-respect du référentiel pour la protection des joueurs... et bien sûr tout ce qui va concerner la fraude et le blanchiment, l'offre de jeu.

La suppression de la liste des interdits volontaires de jeu serait une aberration, elle est souvent l'ultime rempart avant le passage à l'acte d'un joueur en perte de contrôle, elle offre une réduction des risques nécessaire et relève d'un acte volontaire du joueur. Son contrôle par l'Autorité nationale des jeux a permis une facilité d'accès et simplification de la procédure en réalisant des économies de temps de fonctionnaires.

Ce modèle de régulation indépendant permet le travail en intersectionnalité, ce qui n'est pas les cas pour de nombreux secteurs présentant des risques addictifs. Il est certainement « l'outil » de contrôle le plus avancé et le plus efficace sur le sujet des addictions.

Il serait dangereux et contre-productif de revenir en arrière sur ce principe de régulation et de protection des joueurs.

### **Contact**

Emmanuel BENOIT – Directeur Général  
[e.benoit@arpej.eu](mailto:e.benoit@arpej.eu) / Tel : +33 (0)6 79 72 48 23

---

### **À propos de l'ARPEJ**

Créée en 2022 et totalement opérationnelle depuis le début de l'année 2023, l'Association de Recherche et de Prévention sur les Excès du Jeu (ARPEJ) est un acteur novateur dans le champ des jeux d'argent et de hasard (JAH) exclusivement engagée sur cette thématique. L'ARPEJ intervient selon un continuum entre trois missions : comprendre, prévenir et agir. Celles-ci sont assurées par trois pôles d'interventions complémentaires regroupant des spécialistes de différentes disciplines :

- › Recherche, développement et évaluation,
- › Prévention et partenariat,
- › Recours distanciel à destination des joueurs en difficulté

Ce dernier pôle résulte de la reprise de l'activité de l'association SOS Joueurs créée dans les années 1990. Outre son Conseil d'administration qui valide les activités et projets des trois pôles, l'association, dirigée par Emmanuel Benoit, s'appuie, pour déterminer ses orientations, sur un conseil consultatif et scientifique constitué d'experts nationaux et internationaux reconnus. L'ensemble des outils, programmes de recherche et travaux de l'ARPEJ sont disponibles sur son site [www.arpej.eu](http://www.arpej.eu).

### **Contact presse**

[presse@arpej.eu](mailto:presse@arpej.eu) / Tel : 01 53 05 92 37